

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

numéro
CC_250626_20

L'an deux mille-vingt cinq, le vingt six juin,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	32
exprimés	38
vote	
pour	38
contre	0
abstention	0

Présents :

Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Sonia ROMERO, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Alain VIALA, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadhila BENAMMAR KOLY, David BOSCH, Ali BENAMEUR, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Ahmed KASSOUH, Antoine GOUTELLE, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Bernard JAHNICH, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE.

M. Christian BELLAS suppléant de M. Luc BEVILACQUA, M. Bertrand SONNET suppléant de M. Christophe ROMO, M. Alain CARLES suppléant de M. Michel DRUENE.

Absents avec pouvoirs :

Michel COMBES à Daniel VALETTE, Martine BAÏSSET à Jean-Luc REQUI, Jérôme VALAT à Jean Michel BRAL, Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Isabelle PEDROS à Jean-Marc SAUVIER, Valérie ROUVEIROL à Bernard GOUJON.

Absents :

Joëlle GOUDAL, Véronique VANEL, Izia GOURMELON, Monique GALEOTE, Fatiha ENNADIFI, David DRUART, Nathalie SYZ, Claude LAATEB, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Françoise OLIVIER, Jean-Christophe COUVELARD, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Philippe BERLENDIS, Alain FALCOU.

OBJET :	Affectation des résultats de l'année 2024 du budget annexe du service de l'eau potable
----------------	---

VU la délibération n°CC_250626_12 du Conseil communautaire de ce jour relative à l'approbation du compte administratif de l'année 2024 du budget annexe du service de l'eau potable, dont, conformément au compte de gestion, les résultats sont les suivants :

section d'exploitation

résultat de l'exercice 2024	A	128 987,34 euros,
report à nouveau	B	1 231 532,71 euros,
résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2024A+B		1 360 520,05 euros,

section d'investissement

solde d'exécution (avec résultats antérieurs)	C	- 460 416,65 euros,
--	----------	----------------------------

restes à réaliser

dépenses		164 204,67 euros,
recettes		208 086,02 euros,
solde des restes à réaliser	D	43 881,35 euros,

besoin de financement de la section d'investissement	E= C+D	416 535,30 euros,
---	---------------	--------------------------

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : AFFECTE** les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe du service de l'eau potable de la façon suivante :

- quatre-cent-seize-mille-cinq-cent-trente-cinq euros trente centimes (416 535,30 €) à l'article 1068 en recette de la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- neuf-cent-quarante-trois-mille-neuf-cent-quatre-vingt-quatre euros soixante-quinze centimes (943 984,75 €) en recette de la section de fonctionnement à l'article 002,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250626-lmc118670-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/25
Date de publication : 03/07/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt six juin deux mille vingt-cinq
Le Président,
Jean-Luc REQUI